



DELIBERATION n° 2023/069

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Le 26 octobre 2023 à 14h30 dans les locaux de la CCI Bourgogne Franche-Comté à Dijon

Sous la présidence de M. Thierry BUATOIS

Membres présents :

M. ALBIZATI - M. ANDRE - MME BAEKE - MME BAUDIN - M. BUATOIS - M. CADEVILLE - M. CHEVRIER - MME CLERC - M. DEROIN - M. FICHERE - M. GAUTHERON - M. GUERDER - M. HAMOUDI - M. LEJEUNE - M. MANDRAY - M. PARIZON - M. PENNEQUIN - MME PUIG - M. RICHARD - M. ROCARD - M. SIFFERLIN - M. THIEBAUD - M. THOUVENOT

Membres excusés : (ayant donné pouvoir)

M. BOUDET - MME BRATIGNY - M. CELLARD DU SORDET - M. CHOPLAIN - M. CURTIT - M. DESARMENIEN - M. GARNERONE - M. GIRARDOT - MME HUE - MME LE MESNIL - MME MICHEL - M. PETAMENT - MME PISTOIA - M. QUIVOGNE - MME RAMISSE - M. ROUBALLAY - MME WAGNER

Membres excusés :

M. ARNAUD - MME CARTIER - M. DENIS - M. DEVAUX - M. DONATONI - M. FERRARI - MME GAUTHIER - MME LECOMTE - M. PETITJEAN - MME PIRALLA - MME TENERAND - MME THUEL - MME TOITOT-MICHELIN - M. TOURNIER - M. ZOBBERI

Demande de financement au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
pour le Programme régional d'appui au développement
des usages numériques dans les entreprises TPE/PME

kapnumerik

Depuis 2019, la CCIR coordonne l'élaboration et la mise en œuvre par les CCIT d'un programme d'actions « KAPNUMERIK » avec l'appui financier de la Région pour sensibiliser les TPE/PME aux usages numériques et les accompagner dans l'appropriation de ces technologies innovantes.

Les travaux sur les Schémas Sectoriels validés en Assemblée Générale de juillet 2022 ont rappelé que la transition numérique constitue toujours un enjeu crucial et décisif pour tous les acteurs économiques de la région et maintenu le caractère prioritaire des actions d'acculturation et d'accompagnement des entreprises vers une plus grande prise en compte des technologies numériques. Le dispositif « KAPNUMERIK » est poursuivi en 2024.

L'Assemblée Générale de la CCI Bourgogne Franche-Comté,

♦ **CONSIDERANT :**

- La priorité votée au soutien à la transition numérique des entreprises,
- Les conventions « KAPNUMERIK » signées chaque année depuis 2019 entre la CCIR et la Région,
- Le plan d'action commun des CCI « KAPNUMERIK 2024 », au budget global prévisionnel de 397 917 €, pour développer les usages numériques dans les TPE/PME,

- ♦ **AUTORISE** le Président de la CCI Bourgogne Franche-Comté à solliciter une demande de financement au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté d'un montant de 184 587 €, sur le programme régional des CCI « KAPNUMERIK 2024 » pour favoriser le développement des usages numériques dans les entreprises TPE/PME de Bourgogne Franche-Comté.

L'Assemblée Générale régulièrement réunie le 26 octobre 2023, sur proposition du Président BUATOIS, adopte cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 40

Vote pour : 40

Vote contre : 0

Abstention : 0

Dijon, le 26 octobre 2023

Certifié conforme

Le Président



Thierry BUATOIS